

Avis d'Appel à la concurrence

Avis N° 3137/F-2026 du 21/10/2026

Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « **L'ESSOR** » n°20724 du **30 septembre 2026**.

1. L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel dispose de fonds sur le Fonds d'Accès Universel aux Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **l'acquisition d'équipements informatiques au profit de l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication dans le cadre du projet d'appui aux services publics**.
2. L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des consommables ci-dessus cités.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24.2 de l'Arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 portant modification de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N°201-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) ; Directrice des Finances des Approvisionnements et des Marchés par intérim, et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, du lundi au jeudi de **08heures à 15heures** et le vendredi de **08heures à 12heures 30 minutes**.
5. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) La capacité financière

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- La présentation des états financiers (bilans, extraits des bilans ou comptes d'exploitation) des années **2023, 2024 et 2025**, certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'ordre et sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des Impôts « **Bilans ou extraits de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des Impôts** ou par une « **Attestation de certification de bilan** » délivrée par le service des Impôts » ;
- Le chiffre d'affaires annuel moyen requis de la part du soumissionnaire au cours des trois (3) dernières années (**2023, 2024 et 2025**) doit être au moins égal à **quarante millions (40 000 000) de francs CFA** ;

NB :

Pour les entreprises nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres : elles sont dispensées de la présentation des états financiers et de la preuve des expériences similaires. Toute fois pour apprécier leurs capacités financières, elles doivent fournir une attestation bancaire de (**ligne de crédit bancaire**) ou de (**disponibilité de fonds**) d'un montant au moins égal à **vingt millions (20 000 000) FCFA**. En outre, si pour une raison justifiée, les soumissionnaires qui ne sont pas à mesure de fournir les états financiers des trois dernières années demandées, ils sont autorisés à fournir la même ligne de crédit pour justifier leur capacité financière.

b) La capacité technique et expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- **Un (01) marché similaire** exécuté au cours des **cinq (05) dernières années (2021-2025)**, attestées par les **Procès-Verbal de réception, des bordereaux de livraisons, les attestations de service fait ou de bonne exécution**, et les **copies des pages de garde et de signature des marchés**, ou tout document émanant d'institutions publiques para publiques ou internationales. Par marché similaire, il faut attendre tout ce que concerne la fourniture de matériels informatiques au sens de la nomenclature comptable.
- Pour l'appréciation des expériences, la candidature des sociétés nouvellement créées sera examinée au regard des capacités professionnelles et techniques par le biais des expériences et références de leurs dirigeants ou collaborateurs (**CV et Diplômes certifiés conforme aux originaux**).

6. Les candidats doivent joindre à leurs offres les copies certifiées conformes des pièces administratives suivantes :

- le registre de commerce ;
- le quitus fiscal en cours de validité ;
- le certificat de non faillite datant d'au moins 03 mois ;
- la copie du reçu de paiement du dossier ;
- la procuration du signataire de la soumission (le cas échéant) ;
- l'acte de constitution de groupement (le cas échéant).

NB : Les documents cités ci-dessus doivent être certifiés conforme aux originales. La non fourniture d'une de ces pièces en bonne et due forme entraîne automatiquement le rejet de l'offre.

L'attributaire provisoire du marché doit obligatoirement fournir les pièces ci-après :

- le statut ;
- la carte d'identification fiscale ;
- l'attestation de déclaration de la police d'assurance en cours de validité ;
- l'attestation de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ;
- l'attestation de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) ;
- le relevé d'identité bancaire (RIB).

Ces pièces doivent être certifiées conformes aux originaux.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU), quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 15 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12h30 heures**.

La méthode de paiement sera en espèces. Le Dossier d'Appel à la Concurrence sera déposé par courrier ordinaire au siège de l'AGEFAU.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, au plus tard le **06 novembre 2026 à 11 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **un million quatre-cent mille (1 400 000) Francs CFA**.
10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.
11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 06 novembre 2026 à 11 heures** à l'adresse suivante : Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) à sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**.

Bamako, le

Le Directeur Général

Balobo CISSE

Inspecteur des Finances